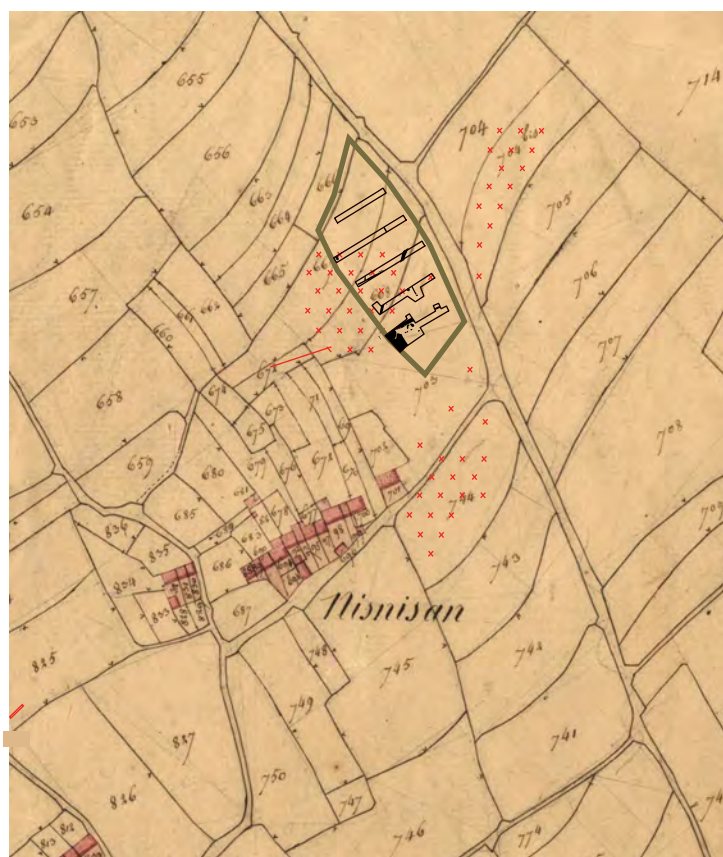


Corseul, Côtes d'Armor - Nisnizan

Éléments témoins d'une occupation rurale des premier et second siècles après J.C.

Sous la direction de
Anne-Louise Hamon



Inrap Grand Ouest
Mai 2015

Corseul, Côtes d'Armor - Nisnizan

Éléments ténus d'une occupation rurale des premier et second siècles après J.C.

Sous la direction de
Anne-Louise Hamon

Avec la collaboration de
Richard Delage
Vincent Pommier

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Mai 2015

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thesaurus
10	Intervenants
11	Notice scientifique
12	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
18	Arrêté de désignation

1. Cadre de l'opération

21	1.1	Contexte administratif
21	1.2	Condition d'intervention
21	1.2.1	Organisation du chantier, hygiène et sécurité
22	1.2.2	Collaboration technique et sécurité
22	1.2.3	Mode opératoire
22	1.2.3.1	Méthode standard de travail
23	1.2.3.2	Difficultés techniques rencontrées sur le terrain
23	1.2.3.3	Communication et diffusion des résultats
23	1.3	Contexte environnemental
23	1.3.1	Topographie, hydrographie
23	1.3.2	Géologie, sédimentologie
24	1.4	Contexte archéologique

Résultats

2. Résultats

29	2.1	Les vestiges observés dans la fenêtre de sondage 1
29	2.1.1	Descriptif des structures
32	2.1.2	Le mobilier céramique
33	2.1.3	Commentaires
36	2.2	Conclusion
37		Bibliographie

Inventaires

40	Inventaire du mobilier céramique
41	Inventaire des structures
42	Inventaire des tranchées



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Cotes d'Armor

Commune
Corseul

Adresse ou lieu-dit
Nisnizan

Codes

Code INSEE
22048

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence Lambert 93

X : 315519
Y : 683365
Z : 58m NGF

Références cadastrales

Commune
Corseul

Année
2014

Parcelles
YP 18p

Propriétaire des terrains

M Robert Jan
Nisnizan
22130 Corseul

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2014-319 du 20/11/2014

Numéro de l'opération
D-109386

Numéro de l'arrêté de désignation
2015-064

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M. Robert Jan
Nisnizan
22130 Corseul

Nature de l'aménagement

Pavillons résidentiels

Opérateur d'archéologie

Inrap

Responsable scientifique de l'opération

Anne-Louise Hamon

Organisme de rattachement

Inrap grand ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

Préparation et Intervention
Du 2 au 4 mars 2015-05-19

Rédaction du rapport
Mai 2015

Mots-clés des thésaurus

Chronologie

Paléolithique

- inférieur
- moyen
- supérieur
- Mésolithique et
Épipaléolithique

Néolithique

- inférieur
- moyen
- supérieur

Chalcolithique

- Protohistoire

âge du Bronze

- ancien
- moyen
- récent

âge du Fer

- Hallstatt (premier âge du Fer)
- La Tène (second âge du Fer)

Antiquité romaine (gallo-romain)

- République romaine
- Empire romain
- Haut-Empire (jusqu'en 284)
- Bas-Empire (de 285 à 476)

Époque médiévale

- haut Moyen Âge
- Moyen Âge
- bas Moyen Âge

Temps modernes

Époque contemporaine

- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse charbonnière
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile (atelier)
- Atelier
- Métallurgie du fer

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- scories
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléométaballurgie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Anne-Louise Hamon Inrap ¹	Archéologue responsable d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamp SRA ²	Conservateur régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier Inrap ¹	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap ¹	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap ¹	Adjoint scientifique et technique, région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux Inrap ¹	Assistant AST	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap ¹	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Marie Nolier, Inrap ¹	Logicienne	Mise en place et suivi de l'opération
Olivier Laurent, Inrap ¹	Gestionnaire de base	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Girond-Audéout, Inrap ¹	Conseillère Sécurité Prévention	Mise en place et suivi de l'opération
Christine Boumier Inrap ¹	Documentaliste	Recherche documentaire

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Anne-Louise Hamon	Archéologue responsable d'opération	Responsable scientifique
Stéphanie Le Berre, Inrap ¹	Archéologue Technicienne	Fouille
Vincent Pommier Inrap ¹	Cellule Topographique Grand Ouest	Relevés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Anne-Louise Hamon	Chargée d'opération et de recherche	Coordination scientifique
Stéphanie Le Berre	Technicienne	traitement du mobilier

Collaborations scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Richard Delage, Inrap	Céramologue de l'antiquité	Etude céramologique

Collaborations techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Beaussire TP, Carentan (50)	Entreprise de Travaux publics	Engins de chantier

¹ Inrap Grand Ouest, 35 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné

² Service Régional de l'Archéologie Campus de Beaulieu avenue Charles Foulon 35700 Rennes

Notice scientifique

Prescrit en préalable à la construction de trois pavillons résidentiels à l'emplacement d'un indice archéologique antique, le diagnostic de Nisnizan a donné lieu à la découverte des restes ténués d'une occupation rurale sur structures fossoyées. Un fossé et quelques trous de poteaux en constituent les principaux composants, qui s'accompagnent de quelques fragments de céramique et de nombreux débris de tuiles, des éléments insuffisants cependant pour interpréter la vocation de cet ensemble très partiel.

Localisation de l'opération

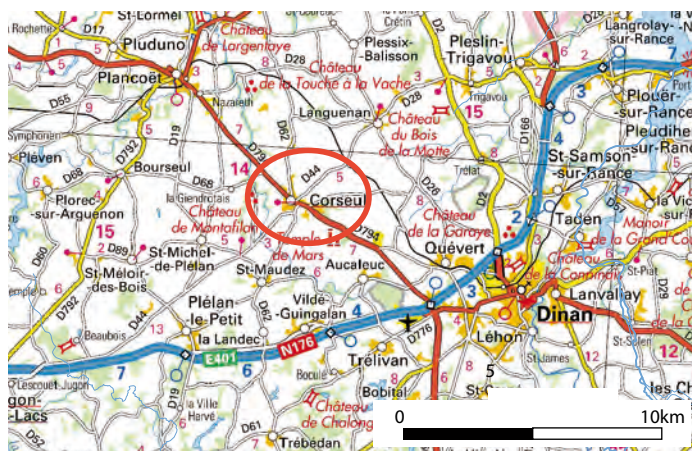
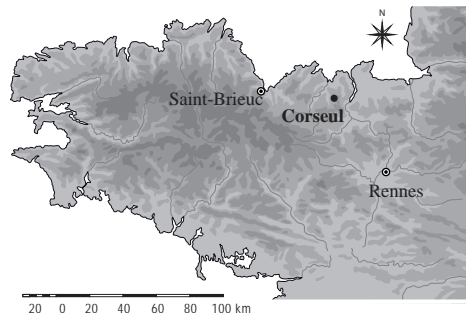
Région : Bretagne
Département : Côtes d'Armor (22)
Commune(s) : Corseul
Adresse/Lieu-dit : Nisizan

Coordonnées géographiques et altimétriques :

x : 315519
y : 683365
z : 58m NGF

Section(s) et parcelle(s) :

Parcelles A 1164 et 199



0 250 m 1 km 2 km
1/25 000

Arrêté de prescription

PREFET DE LA REGION BRETAGNE



COURRIER REÇU LE

4905
25 NOV. 2014

INRAP GO

D109386

ARRETE n° 2014-319 portant prescription de diagnostic archéologique

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU, la saisine par courrier en date du 20 octobre 2014 par M. et Mme Robert Jan, 45 Nisnizan, 22130 CORSEUL demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Corseul, Nisnizan ; reçue le 27 octobre 2014 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet d'aménagement est localisé sur l'emprise d'un gisement ayant révélé une occupation gallo-romaine, dans un secteur favorable à la conservation de vestiges archéologiques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : Corseul

Lieu-dit : Nisnizan

Cadastre : section : YP parcelles : 18p.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. et Mme Robert Jan, 45 Nisnizan, 22130 CORSEUL et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 20 novembre 2014

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : M. et Mme Robert Jan

Inrap
copie à : Préfecture des Côtes d'Armor
mairie de Corseul



PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

**Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2014-319**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Côtes d'Armor		
commune :	Corseul		
lieu-dit :	Nisnizan		
cadastre :	section : YP	parcelles : 18 p	
propriétaire :			
pétitionnaire:	M. et Mme Robert Jan, 45 Nisnizan, 22130 CORSEUL.		

Emprise du diagnostic archéologique : 4405 m²

Principes méthodologiques :

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques devront être mis en œuvre: série de tranchées/ sondages au godet lisse mécanique jusqu'au niveau de conservation des vestiges et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaire dans les zones à forte densité de vestiges. Sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Le projet d'implantation d'un aménagement à usage de logements est localisé sur l'emprise d'un gisement d'objets révélant une occupation gallo-romaine, repérée par prospection au sol. L'objectif du diagnostic est de repérer tout indice permettant de localiser et étudier cette occupation antique.

Le Service Régional de l'Archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

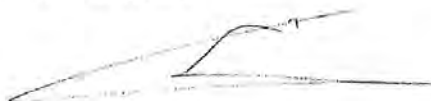
Les sondages, non destructeurs pour les vestiges maçonnés, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Des sondages manuels seront réalisés dans les structures rencontrées. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

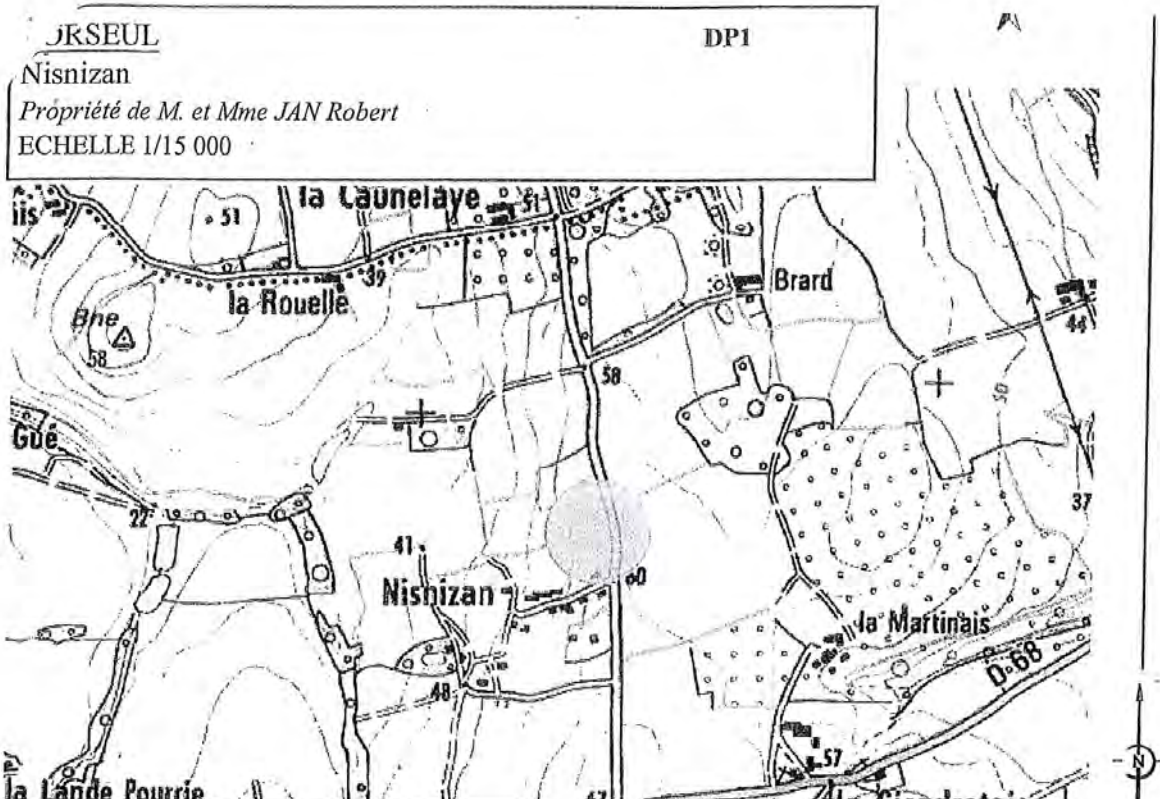
L'objectif de cette phase de diagnostic est de repérer et d'évaluer au mieux l'intérêt scientifique des éventuels vestiges existant sur ce secteur afin de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menace sur leur préservation. En raison de la nature des vestiges pressentis, le diagnostic devra être confié à un archéologue spécialiste de l'Antiquité.

Fait à Rennes, le 20 novembre 2014.

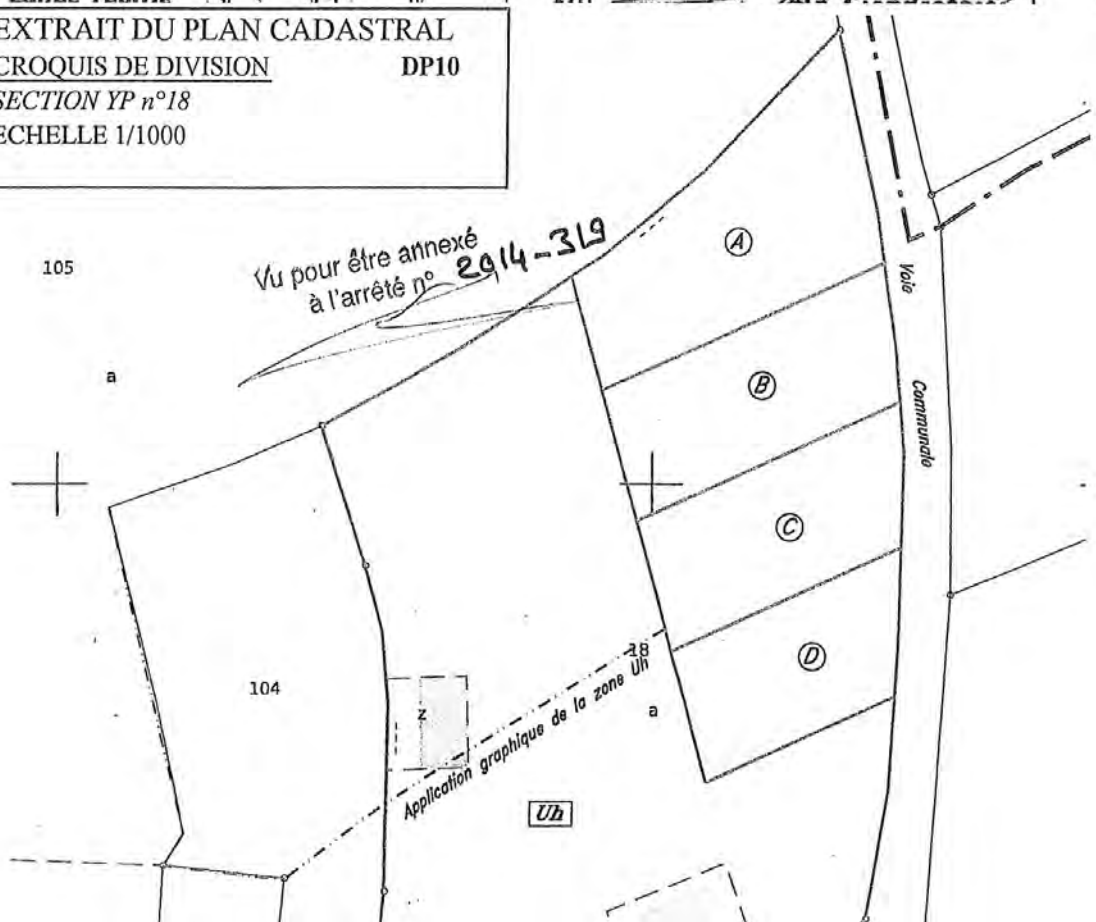
pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
CROQUIS DE DIVISION **DP10**
 SECTION YP n°18
 ECHELLE 1/1000



Arrêté de désignation



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2015-064 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2014-319

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

06 FEV. 2015

INRAP GO

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2014-319 du 20 novembre 2014 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Corseul - Nisnizan (22) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Anne-Louise HAMON - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2014-319 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Corseul (22).

Fait à Rennes, le 2 février 2015

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP

copie à A.L. Hamon
mairie de Corseul

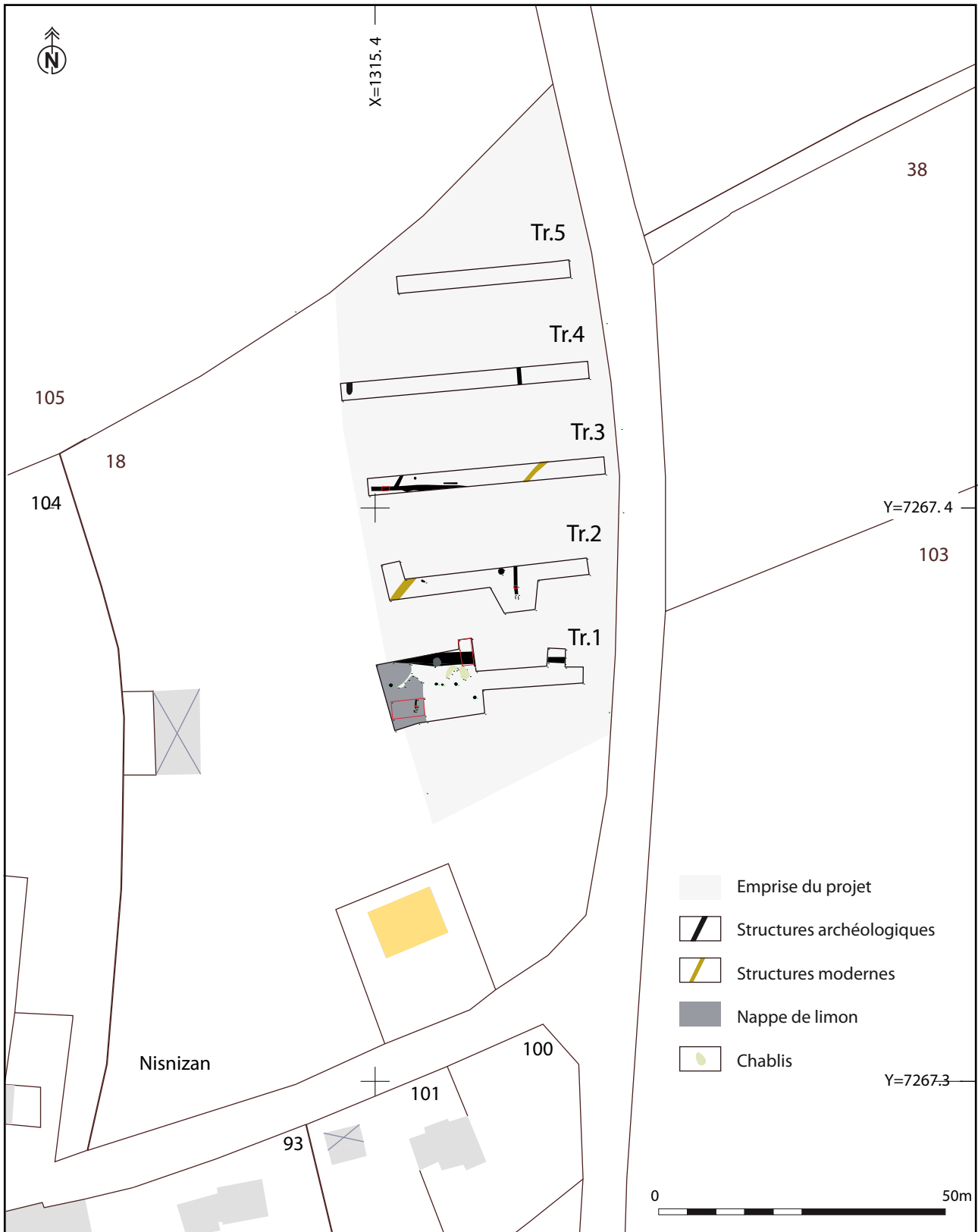


Figure 1 - Corseul (22) - Nisnizan, résultats du diagnostic , cadastre 2014 section YP

1. Cadre de l'intervention

1.1 Contexte administratif

C'est en amont du projet de construction de trois pavillons sur la parcelle YP 18p de la commune de Corseul, au niveau du village de Nisnizan, qu'en vertu de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique.

L'opération en a été confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, (INRAP) par l'arrêté préfectoral numéro 2014-319 du 20/11/2014.

L'opération archéologique s'est déroulée sur trois jours, du 2 au 4 mars 2015, sous la direction d'Anne-Louise Hamon, (Inrap), avec la collaboration technique permanente d'une personne (Stéphanie Le Berre, Inrap).

L'intervention a concerné l'unique parcelle 18p de la section YP du cadastre communal de Corseul, le tout atteignant une surface de 4405m². **(fig.1)**

La phase de rédaction du rapport s'est déroulée entre Mars et Avril 2015.

Un procès verbal constatant les conditions d'accessibilité aux terrains à la date du démarrage des interventions a été signé en amont de l'opération entre l'INRAP représenté par A.-L. Hamon, et Monsieur R.Jan, propriétaire des terrains et aménageur. Un procès verbal a également clôturé l'opération après le rebouchage de la totalité des sondages.

1.2 Conditions de l'intervention

1.2.1 Organisation du chantier, hygiène et sécurité

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), réseaux

Les concessionnaires gérant les réseaux d'eau, (adduction et assainissement), de gaz (transport et exploitation), d'électricité (transport et exploitation) et de télécommunication ont été contactés en amont de l'opération dans l'éventualité de la présence de réseaux aériens ou souterrains dans la zone d'étude. Aucun réseau ne concernait la parcelle sondée.

Cantonnement

Un cantonnement composé d'une roulotte équipée de sanitaires et d'un chauffage au gaz a été installée au niveau de l'accès sud-est de la parcelle pour toute la durée de l'intervention.

1.2.2 Collaboration technique et scientifique

Les travaux de décapage et de sondages mécaniques ont été réalisés par l'entreprise de travaux publics Beaussire de Carentan (50).

Vincent Pommier (cellule topographie Inrap) a assuré les relevés topographiques nécessaires à l'élaboration du plan général des tranchées et des structures archéologiques observées.

Richard Delage, céramologue spécialiste de la période antique s'est chargé de l'étude des restes céramiques découverts.

1.2.3 Mode opératoire

1.2.3.1 Méthode standard de travail

L'opération de diagnostic, qui a compris une phase d'ouverture des tranchées, suivie d'un temps d'évaluation des vestiges découverts a duré trois jours, faisant intervenir une pelle mécanique de 20 tonnes équipée d'un godet lisse de 3m de largeur. Cinq sondages de 30 à 43m de longueur, espacés de 15m, ont été pratiqués en parallèle et dans le sens de la pente, de manière à cerner au mieux les dynamiques de dépôts sédimentaires.

Les structures archéologiques, fosses, fossés, trous de poteaux, ont pu être identifiées en fond de tranchées le plus souvent sous la forme d'anomalies sédimentaires de couleur brune ou grise tranchant sur l'encaissant naturel d'altérite et de schiste. Les sondages mécaniques ont atteint une profondeur de 0.2 à 0.85m. Le sondage mécanique ponctuel pratiqué sur le fossé 3 découvert en tranchée 1 a seul atteint une profondeur de 1.3m sous la surface. Marquées au sol dès leur mise au jour à la bombe de peinture fluorescente, les structures ont été numérotées, inventoriées, avant d'être relevées manuellement à l'échelle 1/100^e. Le topographe a par la suite repris les contours des vestiges et des tranchées à l'aide d'un tachéomètre, de manière à dresser un relevé général du site. Le plan de masse ainsi obtenu est rapporté aux systèmes de référence géographique Lambert 93 et de nivellement N.G.F..

En fonction de leur intérêt archéologique, une phase d'évaluation des indices mis au jour a suivi l'ouverture des tranchées, afin de définir l'ampleur des occupations, de les caractériser et de les dater. Il convenait alors d'élargir les tranchées 1, 2 et 3, de sonder à la main ou à l'aide de la pelle mécanique les structures les plus représentatives, et de, si possible, y prélever un mobilier archéologique datant. En parallèle, une couverture photographique sur support numérique a été effectuée.

Le mobilier récolté sera entreposé pour étude pour une durée de cinq années maximum dans les locaux de l'INRAP de Cesson Sévigné. Il sera par la suite déposé au dépôt départemental des Côtes d'Armor. Les documents de fouille liés à l'opération seront confiés au S.R.A. de Rennes pour être archivés.

1.2.3.2 Difficultés techniques rencontrées sur le terrain

L'opération n'a rencontré aucune difficulté technique, la parcelle, très facilement accessible comportait les restes des cultures de maïs de l'année précédente.

Rebouchage des excavations

Toutes les tranchées ont été rebouchées au cours ou en fin d'intervention, avec tri des terres végétales et stériles, et chenillage de surface.

1.2.3.3 Communication et diffusion des résultats

Le rapport final d'opération, directement diffusé auprès des principaux intervenants de la fouille : aménageur, Service Régional de l'Archéologie, INRAP, sera consultable au Service Régional d'Archéologie, à Rennes.

1.3 Contexte environnemental

1.3.1 Topographie, hydrographie

Le hameau de Nisnizan se place au niveau du versant ouest d'un relief linéaire orienté en sud-nord formant une crête que souligne une voie communale rectiligne sur 2.5km. L'indice de site qui a motivé l'intervention archéologique se répartit de part et d'autre de ce sommet. **(cf plan de localisation)**

1.3.2 Géologie, sédimentologie

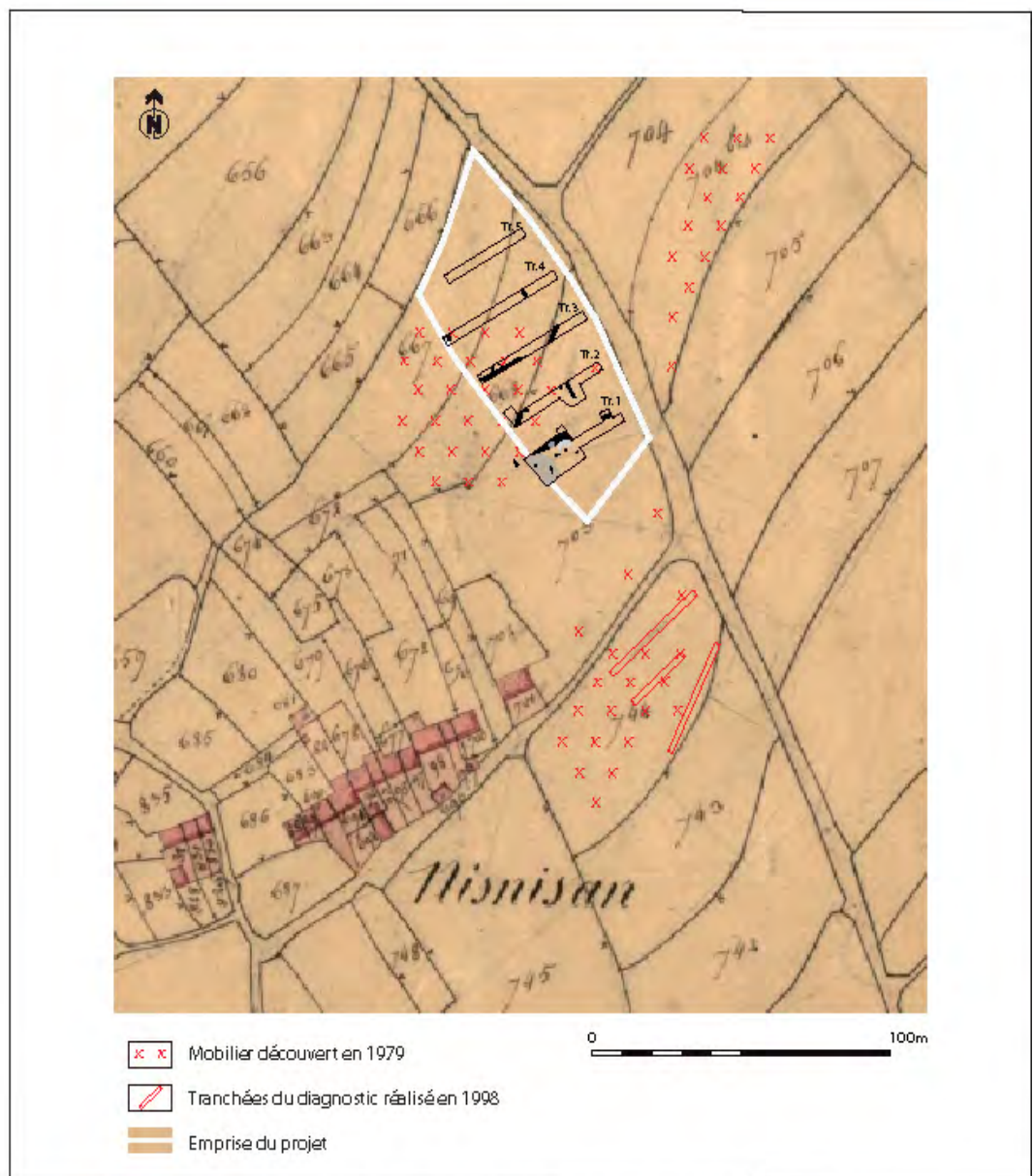
Le substratum géologique rencontré au niveau de Nisnizan se compose de migmatites rattachées à l'unité métamorphique cadomienne de Saint Malo. Sur le terrain, le sol naturel au niveau duquel apparaissent les structures archéologiques prend l'aspect d'un rocher feuilleté altéré en limon arénacé. Sur la partie basse du site, les creusements anthropiques apparaissent parfois en surface de nappes de limon argileux colluvionné.

1.4 Contexte archéologique

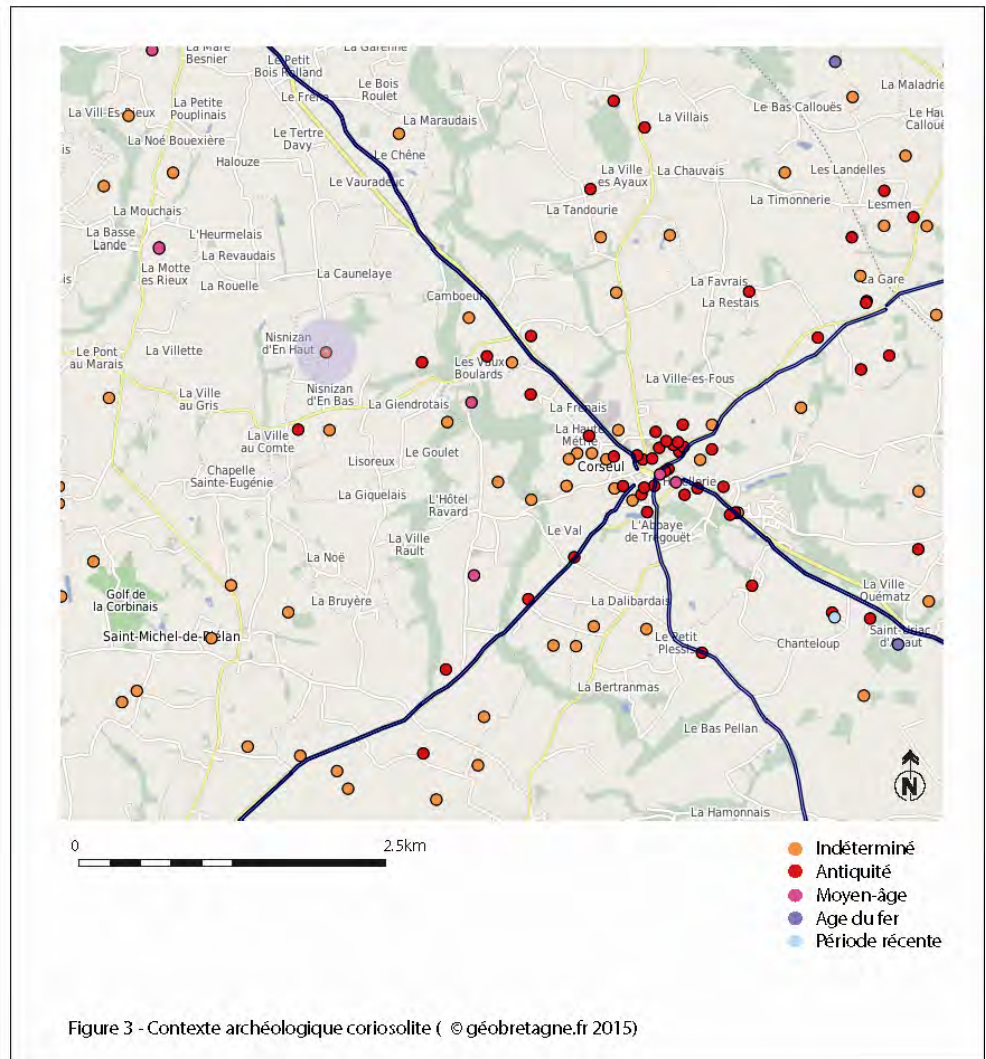
L'intervention archéologique de Nisnizan a principalement été motivée par l'existence d'un indice de site préalable, enregistré dans la base numérique de la Carte Archéologique Nationale sous la forme d'un gisement de surface gallo-romain composé de *tegulae* et de quelques fragments de tessons de céramique sigillée, signalés dès les années 70 par le Ceraa. (Langouet et al 1979 p77 et 1982 p 34).

Les éléments découverts en surface de labours se répartissaient alors de manière inégale sur environ 5ha. **(fig. 2).**

En 1997, un premier diagnostic réalisé par Y.Menez au niveau de la parcelle actuelle YP 100, placée au sud immédiat de la voie menant au hameau de Nisnizan d'en haut n'a donné lieu à aucune découverte de structures archéologiques (Menez 1998).



Corseul, capitale de cité des Coriosolites interprétée comme le Fanum Martis mentionné sur la carte de Peutinger a été créée ex nihilo en toute fin du premier siècle avant J.C. sous Auguste. Nisnizan prend place à 2.5km des faubourgs ouest de la ville, parmi une importante série d'indices de sites archéologiques principalement apparus sous la forme de tracés fossoyés observés d'avion. Ces enclos et fossés divers ne sont pas tous datés de la période antique, mais sont toutefois très souvent rattachables aux périodes protohistoriques et gallo-romaines. (fig. 3)



II. Résultats

2. Résultats

Quelques chiffres :

- La surface sondée atteint 4405m²
- 5 tranchées ont été ouvertes, représentant une surface totale de 735m² soit 16.7% de la surface diagnostiquée.
- 28 structures archéologiques ont été inventoriées.

Parmi quelques fosses et fossés de parcelles réparties sur les quatre tranchées placées les plus au nord, un secteur de 242m² centré sur la tranchée 1, au sud de la parcelle regroupe une série de creusements matérialisant une occupation des lieux aux premier et second siècle après J.C.

2.1 Les vestiges observés dans la fenêtre de sondage 1

(fig.4)

A la suite de la découverte de plusieurs trous de poteaux nettement apparents en surface du sol naturel altéritique, il a été procédé à l'élargissement de la tranchée 1 de manière à dégager une surface de plus de 240m². Un fossé de largeur conséquente a ainsi été mis au jour (st.3) ainsi qu'une série de quatre trous de poteaux alignés en parallèle à ce fossé, et d'un cinquième, isolé, mais bien structuré. On notera la présence, en bas de pente, d'une nappe de limon colluvionné sur lequel s'installent les fossés et les bâtiments sur poteaux.

2.1.1 Descriptif des structures

Le fossé 3

Reconnu sur 30m de longueur, il atteint 2.3m de largeur et 0.9m de profondeur sous la surface de décapage. Deux creusements successifs sont visibles sur sa coupe stratigraphique, un premier, attesté, en fond de structure, de l'existence d'un premier fossé à fond plat et bords évasés. Un comblement de limon argilo-arénacé brun y est observable.

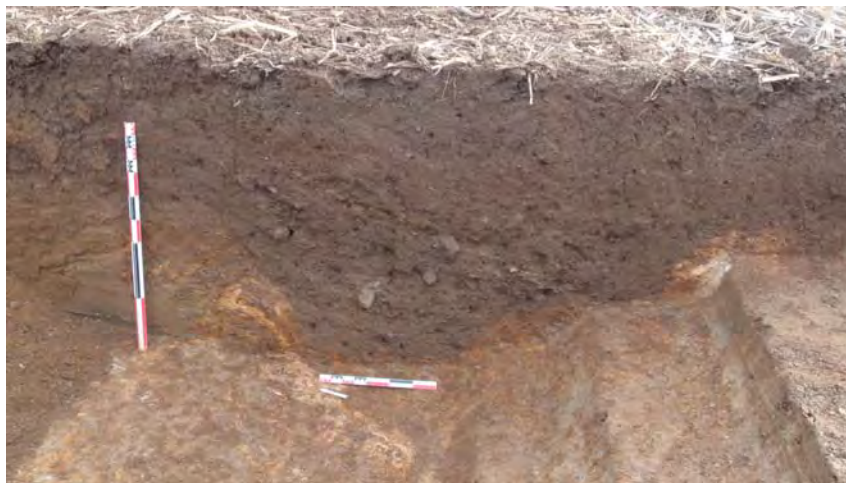


Figure 5 – Tranchée 1 Fossé 3, coupe est (© A-L Hamon)

Un recavage de l'ensemble est visible sous la forme d'un creusement au profil évasé de 0.7m de profondeur, colmaté par une série de niveaux de limon alternant les couches grises arénacées, caillouteuses, et brunes moins grossières. **(fig.5)**

Quelques fragments de céramique permettent de rattacher le fossé 3 au premier siècle de notre ère.

Quatre trous de poteaux alignés

Les trous 4, 5, 6 et 23 forment une ligne de 11m de longueur, parallèle au fossé 3 dont elle est distante de 5m. Aucun creusement n'est visible entre les trous 6 et 23, éloignés de 7m. tous ont été fouillés manuellement par moitié.

De forme arrondie, les trois premiers creusements mesurent entre 0.4 et 0.55m de diamètre, pour des profondeurs très faibles de 0.06m à 0.1m de moyenne. Comblés de limon brun homogène, ils n'ont livré aucun élément mobilier.

Le trou de poteau 23 est apparu en surface de la nappe 24 sous l'aspect d'une tache circulaire gris foncé assez nette de 0.6m de diamètre. Avec le fossé 3, il démontre l'installation des aménagements antiques en surface des niveaux limoneux colluvionnés. Le sondage manuel du trou de poteau 23 a permis de lui attribuer une profondeur de 0.2m. Un fragment de céramique lui attribue un rattachement au premier siècle après J.C..

Le trou de poteau 22

Sans avoir poursuivi l'élargissement de la fenêtre sur la partie sud-est de la tranchee 1, il est difficile d'affirmer que le trou de poteau 22 demeure isolé de toute autre structure. De forme nette, il adopte un contour quadrangulaire de 0.6m sur 0.55m, et sur 0.3m de profondeur un comblement de limon arénacé gris brun meuble riche en débris de roche feuilletée. De nombreux fragments de terre cuite y figurent également.

Les nappes 7 et 24

En surface elles diffèrent par une couleur plus grise pour la nappe 7, plus brun clair pour la 24, mais semblent chacune être d'origine naturelle. Un sondage mécanique au godet large (3m) a permis de reconnaître pour la nappe 7 une profondeur de 0.3m. On note à nouveau la présence de structures d'origine anthropique creusées dans la nappe, avec le petit fossé étroit 26, et le trou de poteau 25, tous deux observables en coupe, mais mal lisibles en surface (**fig.6**).



Figure 6 - Sondage mécanique pratiqué dans la nappe 7, vu vers le nord-ouest (© A-L Hamon)

Un sondage manuel pratiqué dans le comblement du fossé 26 a donné une profondeur de 0.1m sous le fond de nappe pour ce creusement linéaire de 0.3m de large, évoquant les tranchées de fondation de bâtiments ancrés sur sablières ou poteaux jointifs.

Un niveau d'épandage

(cf log fig 4)

Observé sur toute la moitié sud de la fenêtre 1, il apparaît entre le niveau de labour et la surface du sol naturel, sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur, sans que l'on puisse le relier à un quelconque aménagement. On y note, dans une matrice limoneuse brune la présence de nombreuses pierres de petit format, mêlées à des fragments de *tegulae* souvent roulés. Rares y sont les fragments de céramique. L'aspect généralement altéré des composants de cet ensemble laisse entendre qu'il s'agit d'éléments déplacés, éventuellement issus des parties hautes du terrain, où se prolonge l'indice de site relevé en 1979.

2.1.2 Le mobilier céramique (R. Delage)

Tr. 1, F3, 0/-0,20 m

Catégorie	NR	NMI
PFE-CG	11	1
Amphore-Bétique	4	0
Cér. Proto	1	0

Partie basse d'un gobelet en paroi fine engobée du Centre de la Gaule. La pâte est rouge avec une surface beige, non calcaire. L'engobe est noir en externe et rouge en interne. Un registre guilloché est présent sur la panse. La forme correspond classiquement au gobelet Lez. 331 produit au cours de la seconde moitié du I^{er} s. et les premières décennies du II^e s.

Fragments de panse d'une amphore Dr. 20 de Bétique. Les caractéristiques techniques indiquent clairement qu'il s'agit d'une production du I^{er} s.

Petit fragment de panse d'une céramique cuite en mode B dont la pâte évoque les productions gauloises.

*Datation : assemblage plutôt atypique même si le peu d'éléments attesté ne permet pas d'en tirer des conclusions. A titre d'hypothèse, il est possible de le situer au cours de la **seconde moitié du I^{er} s.***

Tr. 1, F7, -0,40 m

Catégorie	NR	NMI
Mi-fine B	1	0
Com B	2	1

Petit fragment de panse d'une céramique mi-fine (ou fine) de mode B.

Deux fragments de céramique commune de mode B dont un bord de pot en pâte grise dégraissée. Le profil est en gouttière typique des pots à cuire de la seconde moitié du I^{er} s. et des premières décennies du II^e s. pour l'essentiel.

Datation : seconde moitié du I^{er} s. et premières décennies du II^e s.

Tr. 1, F23, -0,10 m

Catégorie	NR	NMI
Com A	1	0
Com B	1	0

Fragment de panse d'une céramique à engobe micacé. La pâte est fine, brune. L'engobe en externe est partiellement grésé d'où sa couleur sombre. Une petite portion de la partie haute lissée (sous la lèvre) est visible.

Fragment de panse de commune de mode B en pâte grise.

Datation : ce type de vase à engobe micacé est essentiellement mis au jour au sein des ensembles de la première moitié du I^{er} s. Le fragment de commune de mode B est caractéristique des productions de ce siècle sans plus de précision.

*Une datation au cours du **I^{er} s.** peut donc être proposée.*

Tr. 1, angle SE, décapage

Catégorie	NR	NMI
Cér. Ind.	2	1

Deux fragments de céramique : un fond en pâte brune et surface noire, vraisemblablement de période médiévale et un fragment de panse de chronologie indéterminée.

Datation : période médiévale ?

Tr. 1, quart O, -0,40 m

Catégorie	NR	NMI
Cér. MED	1	0

Fragment de panse d'une céramique médiévale cuite en mode A.

Datation : période médiévale.

Tr. 1, quart O, -0,50 m

Catégorie	NR	NMI
Cér. MED	1	0

Fragment de panse d'une céramique médiévale cuite en mode A (individu différent de celui de -0,40 m).

Datation : période médiévale.

2.1.3 Commentaires

L'exigüité des surfaces investiguées autour des vestiges fossoyés mis au jour en tranchée 1 ne permet pas d'interpréter de manière précise cette occupation. Le fossé 3, de format notable, délimite une aire d'activité que l'on sent placée sur le côté sud de cette limite linéaire rectiligne au nord de laquelle se raréfient les indices d'aménagements. La fréquence du mobilier erratique principalement composé de fragments de tuiles trouvé à la base de la terre végétale s'estompe rapidement en progressant vers le nord, tandis qu'au sud du fossé 3 se concentrent des vestiges structurés et la totalité du mobilier céramique découvert.

L'alignement de trois trous de poteaux dans la continuité duquel ont peut éventuellement ajouter le creusement 23 s'organise en parallèle au fossé 3. Aucun plan de bâtiment n'apparaît cependant sur le secteur dégagé.

2.2 Quelques structures complémentaires au nord du sondage 1

Les quelques fossés découverts en tranchées 2, 3 et 4 appartiennent soit au parcellaire moderne détruit, comme l'indique la superposition de leurs tracés sur ceux du plan cadastral napoléonien de 1818 (fossé 15), soit à un parcellaire plus ancien, probablement antique, comme le fossé 8 de la tranchée 2, ou le fossé 16 de la tranchée 3.

Deux sondages pratiqués dans ces fossés nous donnent des dimensions de 1.2m de large et 0.34m de profondeur pour le fossé 16 au fond plat, et 0.5m de large et 0.08m de profondeur pour le fossé 8 creusé en cuvette. **(fig.7)**

Le comblement du tracé 16 livre, dans un limon arénacé brun foncé des fragments de terre cuite écrasée et des morceaux de *tegulae*.

Deux excavations ovalaires ont également été repérées pouvant être interprétées comme trous de poteaux. Le creusement 12 a été sondé manuellement. Comblé de limon sableux brun foncé, il mesure 0.7m de long, 0.4m de large et 0.14m de profondeur.

Malgré leur petite densité, les structures repérées en tranchées 2 à 4 laissent entrevoir la poursuite des aménagements antiques au nord de la tranchée 1, sous la forme d'un parcellaire rattaché aux tracés sud, l'ensemble esquissant une trame parcellaire de base orthogonale.

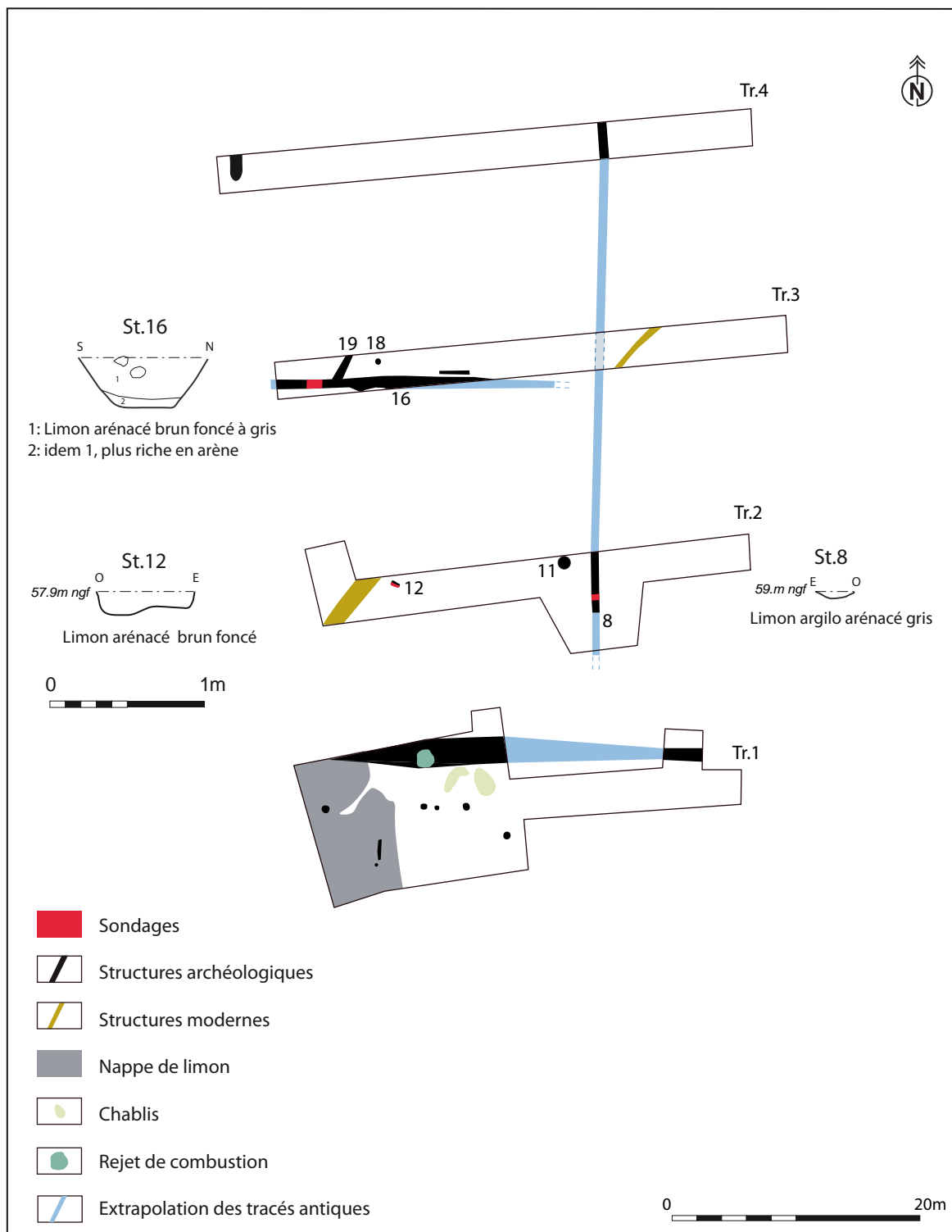


Figure 7 - Corseul (22) - Nisnizan, les vestiges mis au jour en tranchées 1, 2, 3 et 4

2.2 Conclusion

Prescrit au niveau d'un épandage de tuiles et fragments de céramiques gallo-romains découvert dans les années 70, le diagnostic de Nisnizan a permis de localiser une occupation des premiers et second siècle de notre ère, focalisée sur les vingt premiers mètres de la partie sud de la parcelle sondée.

Un fossé, et une série de trous de poteaux alignés composent les principaux restes d'une occupation pérenne des lieux à l'époque antique, des aménagements qu'il est difficile d'interpréter en raison de leur caractère ténu. De rares tessons de céramique associés permettent toutefois de les rattacher aux premiers et second siècles de notre ère. Au vu de la répartition des vestiges mis au jour, il est probable que l'occupation antique se poursuit plus à l'est et au sud de la parcelle 18.

Deux fossés de petite taille présents au nord du premier ensemble démontrent l'existence d'un parcellaire antique en lien probable avec les aménagements découverts en tranchée 1.

Bibliographie

Bibliographie générale

Carte géologique de la France, feuille de Lamballe 1/50000 N°244, BRGM, Orléans, 2013

Bizien-Jaglin et al - 2003

BIZIEN-JAGLIN C, GALLIOU P, KEREBEL H. - Carte archéologique de la Gaule 22 - Côtes-d'Armor, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres , 2003 408p

Langouet et al 1979

LANGOUET L., FAGUET G., VILBERT L.-R. – Chronique de prospection archéologique dans les arrondissements de Dinan et Saint-Malo, in Dossiers du Ce.R.A.A. 7, 1979, p75-138

Langouet et al 1982

LANGOUET .L, FAGUET G., VILBERT L.-R. – Chronique de prospection archéologique dans les Côtes du nord et l'Ille et Vilaine, in Dossiers du Ce.R.A.A. 7, 1979, p 3-40

Menez 1998

MENEZ Y. – Corseul(Côtes d'Armor) – Nisnizan, rapport de diagnostic, S.R.A. Rennes 1998 2p

Webographie :

Relevé cadastral napoléonien numérisé de la commune de Corseul (22) 1829. (en ligne sur <http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr> consulté le 4 mars 2015

Atlas du Patrimoine, en ligne sur : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>, consulté le 4 mars 2015

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr>: recherche à « Corseul » consulté le 4 mars 2015

Géobretagne : <http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html>: recherche à « Corseul » consulté le 4 mars 2015

III. Inventaires

Inventaire des tranchées

Numéro des tranchées	Longueur (en m)	Profondeur (en m)	Présence de structures	Notes	Nature du substratum
1	31	0,4 à 0,55	X		schiste altéré
2	35	0,3 à 0,8	X		schiste altéré
3	41	0,3 à 0,6	X		schiste altéré
4	43	0,2 à 0,8	X		schiste altéré
5	30	0,3 à 0,6	X		altérite et dolérite

Inventaire des structures

Numéro de structures	Numéro de tranchée	Nature	Dimensions (en m)				Notes
			Long.	Larg.	Diam.	Prof.	
1	1	Annulé					
2	1	Chablis	2,3	1,5			Double fosse en croissant
3	1	Fossé		2,1		0,9	recoupe nappe 24
4	1	Trou de poteau			0,55		
5	1				0,4		
6	1				0,55		
7	1	Nappe de limon	>9	>6			avec Terre cuite, pierres, céramique, recoupée par St. 25 et 27
8	2	Fossé		0,8		0,08	
9	2	Annulé					
10	2	Trou de poteau	1	0,75		0,3	douteux
11	2	Trou de poteau	0,8	0,4			douteux
12	2	Trou de poteau	0,7	0,4		0,14	
13	2	Annulé					
14	2	Annulé					
15	3	Fossé		0,8			moderne
16	3	Fossé		0,65		0,34	tegula
17	3	Fossé		0,2			
18	3	Trou de poteau			0,4		douteux
19	3	Annulé					
20	4	Fossé		0,6			
21	4	Fosse?		1			
22	1	Trou de poteau	0,6	0,54		0,26	
23	1	Trou de poteau			0,6	0,16	Dans nappe 24
24	1	Nappe de limon					
25	1	Trou de poteau				0,3	Dans nappe 7
26	1	fossé tranchée de fondation?		0,3	0,16		
27	1	Trou de poteau?					

Inventaire du mobilier

Catégorie	Type	NR	Tranchée	Structure	US
Métal	Métal ferreux, clou	1	Tr. 1	quart O	-0,40 m
Terre cuite	Amphore-Bétique	4	Tr. 1	F3	0/-0,20 m
Terre cuite	Céramique indéterminée	2	Tr. 1	angle SE	décapage
Terre cuite	Cér. Médiévale	1	Tr. 1	quart O	-0,40 m
Terre cuite	Cér. Médiévale	1	Tr. 1	quart O	-0,50 m
Terre cuite	Cér. Protohistorique	1	Tr. 1	F3	0/-0,20 m
Terre cuite	Céramique Commune A	1	Tr. 1	F23	-0,10 m
Terre cuite	Céramique Commune B	2	Tr. 1	F7,	-0,40 m
Terre cuite	Céramique Commune B	1	Tr. 1	F23	-0,10 m
Terre cuite	Céramique Mi-fine B	1	Tr. 1	F7	-0,40 m
Terre cuite	PFE-CG	11	Tr. 1	F3	0/-0,20 m
Terre cuite	Terre cuite	7	Tr. 1	angle SE	décapage

Éléments ténus d'une occupation rurale des premier et second siècles après J.C.

Chronologie

Antiquité romaine,
Haut-Empire, Temps
modernes

Sujets et thèmes

Fossés,
trous de poteau

Mobilier

céramique

Prescrit en préalable à la construction de trois pavillons résidentiels à l'emplacement d'un indice archéologique antique, le diagnostic de Nisnizan a donné lieu à la découverte des restes ténus d'une occupation rurale sur structures fossoyées datées des deux premiers siècles de notre ère.

Un fossé et quelques trous de poteaux en constituent les principaux composants, qui s'accompagnent de quelques fragments de céramique et de nombreux débris de tuiles, des éléments insuffisants pour interpréter la vocation de cet ensemble très partiel.

Inrap

Grand Ouest

37 rue du Bignon CS 67737 – 35 577 Cesson-
Sévigné cedex
Tél. :02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr